AG2R LA MONDIALE
GESTION D'ACTIFS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM MONETAIRE EURO ISR

(Code ISIN Part CA : FR0011426535)
OPCVM géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS– Groupe AG2R LA MONDIALE

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Monétaire** », le fonds a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de l'indice **EONIA** capitalisé (base 360 jours) nette de frais. En cas de très faible niveau des taux d'intérêts du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indice EONIA est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro. Le taux EONIA reflète la moyenne des taux auxquels les principales banques implantées dans la zone euro se prêtent de l'argent au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne, et diffusé dans les pages financières des principaux quotidiens.

Le fonds est principalement investi en instruments de taux libellés en euros dont les émetteurs sont évalués et sélectionnés par la société de gestion.

90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion dits socialement responsables (**ISR**) et intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**).

Le processus de sélection de titres vifs ISR est basé sur la collecte d'informations extra financières sur les émetteurs des titres représentatifs de l'orientation de gestion du fonds.

Une sélection d'OPC ISR externes est, elle, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion et par la conduite d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC.

Les OPC ISR gérés par la société de gestion répondent au processus interne de sélection de titres ISR décrit ci-dessus.

Les stratégies utilisées par le gérant suivent un double processus :

- Tout d'abord, l'allocation entre instruments financiers à taux fixe et instruments financiers à taux variables. La répartition entre taux fixe et taux variable s'appuie sur les anticipations de politique monétaire et d'évaluation de la courbe des taux monétaires qui correspondent aux scénarios macro-économique retenu par le gérant.
- Puis la sélection des instruments financiers et émetteurs. Les actifs éligibles doivent bénéficier de l'une des deux notes les plus élevées d'une ou de plusieurs agences de notation ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion.

Ainsi, les titres ayant une notation inférieure à A2, P2 ou F2 (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne peuvent pas être considérés comme des titres ayant une haute qualité de crédit.
Toutefois, sont également éligibles les instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne D'investissement, notés au minimum « *Investment grade* » et dont le profil rendement / risque est en ligne avec l'objectif de gestion du fonds.

Le gérant privilégie l'investissement dans des titres offrant une grande liquidité :

- La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois.
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 12 mois.
- La durée de vie résiduelle maximum des titres en portefeuille est inférieure ou égale à ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

Le fonds investit jusqu'à **10%** de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens qui répondent aux définitions des fonds monétaires et/ou monétaires court terme.

Le fonds peut également investir jusqu'à **10%** de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées **tous les jours** jusqu'à **12h30** auprès de BNP PARIBAS Securities Services – Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Elles sont réglées en **J**.

Le fonds (part CA) **capitalise** son résultat net et les plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport entre **1 et 3 mois**.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds « ALM MONETAIRE EURO ISR » est classé dans la catégorie [1] lié aux OPC monétaires qui entrent dans la composition de son actif net. Le fonds est principalement investi en instruments des marchés obligataires et monétaires.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- **risque de crédit** : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**5,00%**
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**0,20%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur une estimation basée sur le montant total des frais attendus. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce fonds disponible auprès d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris**.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commission en nature.

Performances passées :

Le graphique de performances du fonds sera complété à la fin de la première année civile complète.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- La première émission de part eut lieu en **2012**.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'**euro.**

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
- **Souscripteurs :** Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / *US persons* (la définition est disponible dans le prospectus du fonds).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris,** www.ag2rlamondiale-ga.fr**.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris**.
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'autres types de parts.
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07 février 2018.